

Algérie Télécom - Spa
Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Adrar

NIF : 000216001808337
Sous-Direction Fonction support
Département Achats et Logistique
Service Achats

AVIS DE CONSULTATION
N° AT/DOTADRAR/SDFS/DAL/SA 42/2022

La Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Adrar Lance Un Avis de Consultation pour un Lot Unique :

**REALISATION D'INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL, POSE ET RACCORDEMENT
DES CABLES A FIBERS OPTIQUES POUR RATTACHEMENT DES SITES :**

- 1- **LOT Unique** : Annexes Administratives de Ksar Gharmanou- Ksar Titaf /APC
Tamest- Aghil

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

La participation à la présente consultation nationale, s'adresse uniquement aux entreprises qualifiées selon les paliers suivants :

Palier 01 : Pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 10 Km :

- Les entreprises ayant la qualification une (01) dont l'activité est l'hydraulique ou les travaux publics ;
- Les entreprises sans qualification ;
- Les entreprises sans références professionnelles quelles que soient leurs qualifications ;
- Les entreprises nouvellement créées ;
- Les entreprises issues des dispositifs de l'ANADE, CNAC, ANGEM, en cours de bénéfice d'avantages conférés par ces dispositifs.

Les entreprises intéressées par la présente Consultation, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM - SPA -
DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS D'ADRAR
Rue de 08 Mars (Près de l'Hôpital)

Contre le paiement, auprès de la banque BNA Agence d'Adrar, d'un montant de **cinq mille dinars algériens (5000 DA)** non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : **Compte en dinars N°00100.250.0300.000.135/43.**

Contre le paiement, auprès de la banque BNA Agence d'Adrar, d'un montant de **cinq mille dinars algériens (5000 DA)** non remboursable. Représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : **Compte en dinars N°00100.250.0300.000.135/43.**

Présentation des offres :

Le dossier administratif (un (01) original et deux (02) copies plus le dossier en format électronique (CD), l'offre technique (un (01) original et deux (02) copies plus l'offre en format électronique (CD), l'offre financière (un (01) original et deux (02) copies plus l'offre en format électronique (CD) sont insérés dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe, la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de consultation ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention « dossier administratif », « offre technique », « offre financière »

Les Trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, aucun signe d'identification du soumissionnaire comportant uniquement les mentions suivantes :

AVIS CONSULTATION
N° AT/DOTADRAR/SDFS/DAL/SA 42/2022
REALISATION D'INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL, POSE ET RACCORDEMENT
DES CABLES A FIBERS OPTIQUES
« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET
D'EVALUATION DES OFFRES »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM - SPA -
DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS D'ADRAR
Rue de 08 Mars (Près de l'Hôpital IBN SINA) ADRAR

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

La durée accordée pour la préparation des offres est de **quinze (15) jours** à partir de la 1^{ère} parution de l'avis de la consultation.

La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la préparation des offres telle qu'indiquée ci-dessus, de 08 H 00 à 14h00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date du dépôt des plis à 14h00 mn à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date de dépôt des plis.